



Règlement « Swiss Juniors Cup »

1. Objectif

Dans le cadre de la promotion de la relève, les associations régionales (OKV, ZKV, FER, PNW, FTSE) et Swiss Equestrian organisent au niveau suisse une compétition annuelle de dressage se terminant par une finale. L'objectif de cette coupe est de promouvoir les jeunes talents.

2. Droit de participation

Ont le droit de participer à la Coupe les cavalier·ère·s âgés de 21 ans et moins, en possession du brevet Dressage, du brevet Combiné ou de la licence R. Ils ou elles doivent être membres d'une société affiliée à une association régionale. Le cheval/poney doit être inscrit au registre des chevaux de sport de Swiss Equestrian et son inscription doit être activée. Si plusieurs chevaux/poneys sont inscrits et montés, ils figurent tous dans le classement annuel.

3. Inscription et frais d'inscription

Les intéressé·e·s s'inscrivent chaque année avec [le formulaire d'inscription](#) sur le site www.swiss-equestrian.ch. Il n'y a pas de date limite d'inscription, mais les résultats ne seront pris en compte qu'à partir de celle de l'engagement. Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 30.00 par couple et doivent être versés par la suite (la facture sera envoyée après l'inscription). Le montant total de tous les engagements sera distribué le jour de la finale à tous les participants et toutes les participantes ayant pris le départ. Le système de répartition est du ressort de l'organisateur.

Si les frais d'inscription n'ont pas été payés à la clôture des engagements de la finale, le couple n'est pas autorisé à prendre le départ dans cette ultime épreuve.

4. Epreuves de qualification

Il est possible de prendre le départ dans les catégories FB et L. Si un couple s'est inscrit dans la catégorie FB et qu'il participe à des épreuves L pendant la phase de qualification en cours, il doit participer à la finale SJC dans la catégorie L. Dans ce cas, les épreuves FB courues jusqu'au premier départ en L comptent pour un coefficient de 0,5 dans le nombre de départs de la saison en cours. Toutefois, seuls les départs en L sont pris en compte dans le calcul des résultats. Les résultats M ne comptent pas.

5. Reprises de dressage

Les reprises suivantes peuvent être présentées :

- Catégorie FB : FB 01 – FB 10, reprises A Choix FB
- Catégorie L : L 11 – L 20, reprises A Choix L

Les épreuves spéciales (exemple : Kür), les épreuves Journée de la jeunesse, les épreuves Children et les épreuves A la Carte ne comptent pas pour la qualification à la finale.

6. Phase et résultats de qualification

La phase de qualification commence le lundi suivant la finale et se poursuit jusqu'à la clôture des engagements de la finale de l'année suivante. Les résultats comptent à partir de la date d'inscription jusqu'à la clôture des engagements pour la finale prochaine. Un classement intermédiaire est mis à jour en permanence et publié sur la page de Swiss Equestrian. Pour la qualification à la finale, au moins trois résultats doivent être obtenus dans la phase de qualification. Seuls les résultats obtenus en Suisse sont pris en compte.

7. Finale

La finale de la Coupe pour l'année en cours a lieu chaque année en automne. L'endroit où elle se déroule est désigné par les associations régionales et Swiss Equestrian.

Les cinq meilleurs résultats de la période de qualification seront additionnés et les 15 meilleures paires de chaque catégorie sont qualifiées pour la finale. Une moyenne est alors calculée, 1^{ère} priorité 5 résultats, 2^{ème} priorité 4 résultats, etc.

La qualification pour la finale n'est possible qu'en tant que couple (cheval/cavalier-ère). Si un couple ne peut pas y participer, le couple qui suit dans le classement est automatiquement qualifié pour la finale. Les absences doivent être immédiatement communiquées à Swiss Equestrian par e-mail (info@swiss-equestrian.ch).

Un seul cheval/poney peut être monté par catégorie. Si un-e cavalier-ère se qualifie pour la finale dans la même catégorie avec deux chevaux/poneys ou plus, il ou elle doit décider au moment de l'inscription avec quel cheval il ou elle prendra le départ. Si, pour une raison quelconque, ce cheval ne peut pas être engagé, le ou la cavalier-ère peut engager le deuxième cheval qualifié.

Si un-e cavalier-ère s'est qualifié-e avec deux chevaux pour la finale dans la même catégorie, le ou la cavalier-ère suivant-e du classement final de qualification prend automatiquement sa place pour la participation à la finale.

Lors de la finale, deux programmes différents doivent être montés sur 20x60 mètres. Un programme doit correspondre au moins au programme le plus élevé monté pendant les qualifications. Les programmes 20x40 correspondent alors au programme 20x60 immédiatement supérieur (p. ex. qualification FB 03/40 = finale FB 04/60). Le deuxième programme peut être au maximum d'un niveau inférieur ou supérieur (ex. FB 10/60 et FB 08/60). Le programme le plus bas doit être monté en premier.

8. Classement final

Lors de la finale, deux épreuves par catégorie sont montées. Le classement définitif est établi après la deuxième épreuve partielle. Pour l'établir, les résultats (points de pourcentage) des deux épreuves sont additionnés. En cas d'égalité de points de pourcentage, c'est le meilleur classement de la 2^{ème} épreuve qui fait foi.

9. Finance d'inscription et prix

La finance d'inscription ainsi que les prix par épreuve sont définies selon le règlement de Swiss Equestrian en vigueur. La proposition est du ressort de l'organisateur. Tous les participants et toutes les participantes à la finale reçoivent une plaque. Les vainqueurs reçoivent un flot, une couverture et un bouquet. Les trois meilleurs couples selon le classement final reçoivent un prix spécial. Les prix sont à la charge de l'organisateur.

10. Généralités

La Coupe porte le nom de « SWISS JUNIORS CUP ». Les publications, telles que les classements et les articles dans la presse spécialisée ainsi que sur le site Internet de Swiss Equestrian, seront accompagnées du logo de la Coupe.

Les responsables Dressage des associations régionales gèrent la Coupe en accord avec Swiss Equestrian et ils sont responsables des contacts entre les organisateurs et les cavalier-ères.

Le présent règlement a été approuvé par les associations régionales et Swiss Equestrian le 12 novembre 2024. Il entre en vigueur le 1 janvier 2025 et il remplace toutes les anciennes versions.